


CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP									
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>									
B Objet du CREP									
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input checked="" type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans : -	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location								
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux								
C Adresse du bien	D Propriétaire								
Palais de la Régence 2 bis rue Verdi 06000 NICE	Nom : Madame NULLET								
E Commanditaire de la mission									
Qualité : Propriétaire									
F L'appareil à fluorescence X									
Nom du fabricant de l'appareil : Fondis Electronic Modèle de l'appareil : PB 200 i N° de série : 8311	Nature du radionucléide : Date du dernier chargement de la source : 12/01/2023 Activité de la source à cette date :								
G Dates et validité du constat									
N° Constat : 7043 - NULLET P Date du constat : 03/06/2025	Date du rapport : 04/06/2025 Date limite de validité : 03/06/2026								
H Conclusion									
Classement des unités de diagnostic :									
Total	Non mesurées	Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre %	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
138	10 7,25 %	116	84,06 %	0	0,00 %	12	8,70 %	0	0,00 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.									
I Auteur du constat									
Signature 	Cabinet : C.A.M.E Nom du responsable : TARDIEU Jean-Baptiste Nom du diagnostiqueur : TARDIEU Vincent Organisme d'assurance : Klarity Assurance Police : CDIAGK000490								



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION.....	3
L'AUTEUR DU CONSTAT.....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR).....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
Liste des locaux visites	4
Liste des locaux non visites	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	4
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5
PRESENTATION DES RESULTATS.....	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	7
COMMENTAIRES	14
LES SITUATIONS DE RISQUE	14
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	14
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	15



1	RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb	

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
----------	---

2.1	L'auteur du constat
Nom et prénom de l'auteur du constat : TARDIEU Vincent	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : WE CERT, 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE Numéro de Certification de qualification : C2020-SE11-012 Date d'obtention : 14/12/2020

2.2	Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)
Autorisation ASN (DGSNR) : TO60493 Nom du titulaire : C.A.M.E	Date d'autorisation : 21/10/2020 Expire-le : 21/10/2025

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : TARDIEU Jean-Baptiste	
---	--

2.3	Etalonnage de l'appareil
Fabriquant de l'étalon : N° NIST de l'étalon :	Concentration : mg/cm ² Incertitude : mg/cm ²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	03/06/2025	0,5
En fin du CREP	246	03/06/2025	0,5
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4	Le laboratoire d'analyse éventuel
Nom du laboratoire : ITGA	Coordonnées : Arteparc Bât E - BP 50047 Route de la Côte d'Azur CS 30012 13590 MEYREUIL

2.5	Description de l'ensemble immobilier
Année de construction : 1925 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 0 Nombre de niveaux : 1

2.6	Le bien objet de la mission
Adresse : Palais de la Régence 2 bis rue Verdi 06000 NICE	Etage : 6^{ème}
Type : Appartement	Situation sur palier : A droite en sortant de l'ascenseur
Nombre de Pièces : 4	Destination du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
N° lot de copropriété : Non communiqué	
Référence Cadastre : KY - 119	

2.7	Occupation du bien
L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Entrée	6ème
2	Séjour	6ème
3	Terrasse	6ème
4	Dégagement n°1	6ème
5	Dégagement n°2	6ème
6	Chambre n°1	6ème
7	Salle de bains/WC	6ème
8	Chambre n°2	6ème
9	Balcon n°1	6ème
10	Chambre n°3	6ème
11	Balcon n°2	6ème
12	Dégagement n°3	6ème
13	Cuisine	6ème
14	WC	6ème

2.9 Liste des locaux non visités		
Néant, tous les locaux ont été visités.		

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE		
<p>La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb</p> <p>Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².</p> <p>Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).</p>		

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x		
Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²		

3.2 Stratégie de mesurage		
<p>Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;• 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;• 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. <p>Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.</p>		



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à **1,5 mg/g**.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

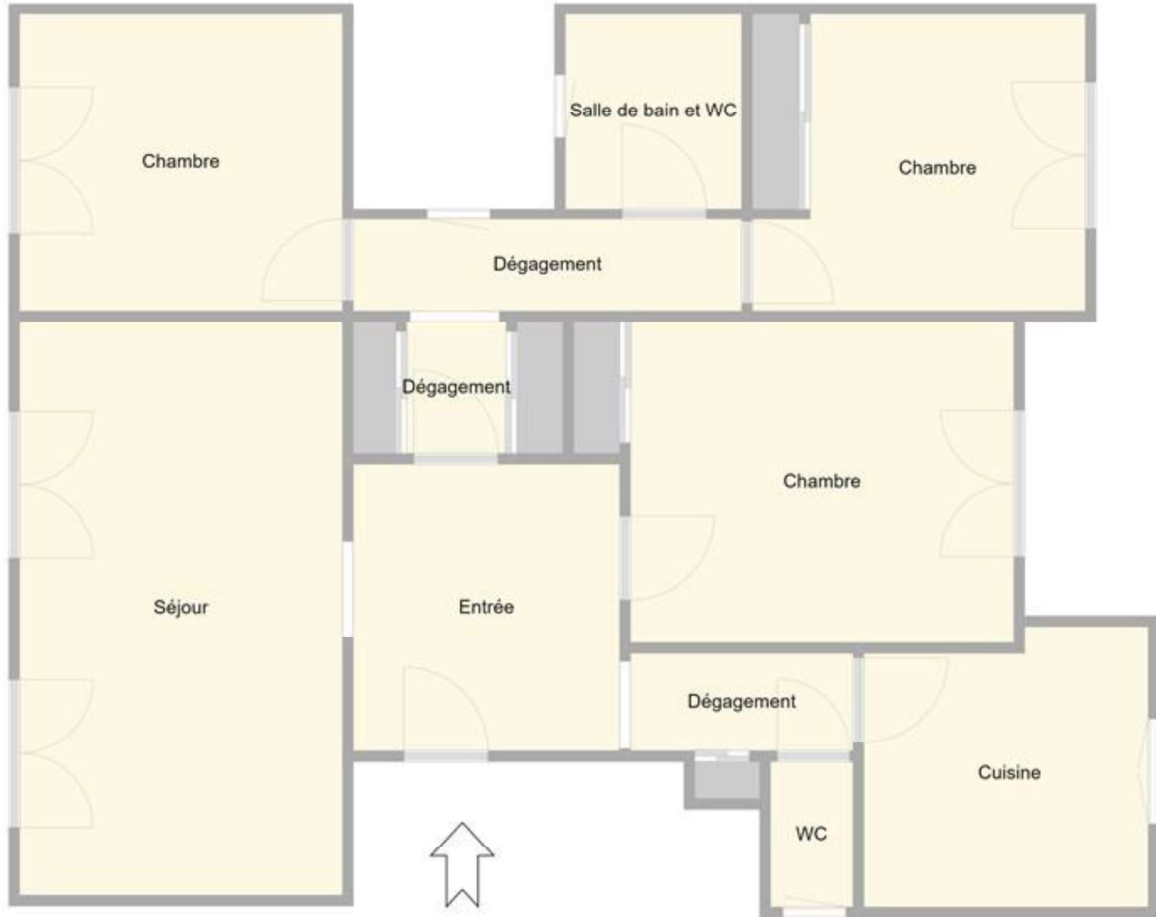
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



5 CROQUIS

Croquis



Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans.



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
16	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,43	0	
17					MD	ND		0,38		
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,2	0	
3					MD	ND		0,61		
14	A	Porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,03	0	
15					MD	ND		0,1		
10	A, B, C, D	Plinthes	Marbre		Milieu	ND		0,34	0	
11					MD	ND		0,1		
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,27	0	
5					MD	ND		0,18		
18	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,28	0	
19					MD	ND		0,59		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
7					MD	ND		0,08		
20	C	Porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
21					MD	ND		0,09		
22	D	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
23					MD	ND		0,57		
26	D	Huisserie de porte n°4	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,42	0	
27					MD	ND		0,43		
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
9					MD	ND		0,1		
24	D	Porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
25					MD	ND		0,1		
28	D	Porte n°4	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,03	0	
29					MD	ND		0,1		
12	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,42	0	
13					MD	ND		0,19		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Séjour (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
30	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,13	0	
31					MD	ND		0,1		
38	A, B, C, D	Plinthes	Marbre		Milieu	ND		0,09	0	
39					MD	ND		0,09		
32	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,16	0	
33					MD	ND		0,46		



42	C	Fenêtre + cadre n°1	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	2,6	2	
44	C	Fenêtre + cadre n°2	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	2,9	2	
34	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,18	0	
35					MD	ND		0,49		
43	C	Volets n°1	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	5,2	2	
45	C	Volets n°2	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	5,3	2	
36	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,19	0	
37					MD	ND		0,17		
40	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
41					MD	ND		0,24		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Terrasse (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
46	A	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,54	0	
47					MD	ND		0,1		
48	B	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,34	0	
49					MD	ND		0,14		
56	C	Garde-corps	Métal	Peinture	Milieu	ND		0,02	0	
57					MD	ND		0,19		
50	C	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
51					MD	ND		0,41		
52	D	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,43	0	
53					MD	ND		0,57		
54	Plafond	Plafond	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,29	0	
55					MD	ND		0,69		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement n°1 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
58	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,5	0	
59					MD	ND		0,1		
60	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,36	0	
61					MD	ND		0,64		
68	A	Porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
69					MD	ND		0,49		
70	A, B, C, D	Plinthes	Marbre		Milieu	ND		0,09	0	
71					MD	ND		0,11		
62	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
63					MD	ND		0,18		
72	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,02	0	
73					MD	ND		0,55		
64	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
65					MD	ND		0,44		



74	C	Porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
75					MD	ND		0,28		
66	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
67					MD	ND		0,09		
76	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,54	0	
77					MD	ND		0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dégagement n°2 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
78	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
79					MD	ND		0,08		
98	A	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,33	0	
99					MD	ND		0,34		
80	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,32	0	
81					MD	ND		0,06		
88	A	Porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,65	0	
89					MD	ND		0,45		
100	A	Porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,54	0	
101					MD	ND		0,08		
90	A, B, C, D	Plinthes	Marbre		Milieu	ND		0,09	0	
91					MD	ND		0,11		
102	B	Huisserie de porte n°4	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,13	0	
103					MD	ND		0,1		
82	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,24	0	
83					MD	ND		0,08		
104	B	Porte n°4	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,38	0	
105					MD	ND		0,02		
110	C	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,16	0	
111					MD	ND		0,09		
92	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
93					MD	ND		0,31		
84	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,13	0	
85					MD	ND		0,02		
94	C	Porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,15	0	
95					MD	ND		0,56		
106	D	Huisserie de porte n°5	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,4	0	
107					MD	ND		0,1		
86	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
87					MD	ND		0,47		
108	D	Porte n°5	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
109					MD	ND		0,03		
96	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,45	0	
97					MD	ND		0,67		
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Chambre n°1 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
127					MD	ND		0,08		
112	A	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,37	0	
113					MD	ND		0,09		
124	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,64	0	
125					MD	ND		0,09		
120	A, B, C, D	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,44	0	
121					MD	ND		0,26		
114	B	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,56	0	
115					MD	ND		0,31		
128	C	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	2,7	2	
116	C	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,41	0	
117					MD	ND		0,11		
129	C	Volets	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	3,8	2	
118	D	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,06	0	
119					MD	ND		0,09		
122	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,18	0	
123					MD	ND		0,32		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de bains/WC (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
134	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
135					MD	ND		0,49		
	A	Murs	Carrelage							Non peint
132	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
133					MD	ND		0,1		
136	B	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,18	0	
137					MD	ND		0,61		
	B	Murs	Carrelage							Non peint
	C	Murs	Carrelage							Non peint
	D	Murs	Carrelage							Non peint
130	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,41	0	
131					MD	ND		0,24		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %



Local : Chambre n°2 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
138	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
139					MD	ND		0,38		
140	A	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,38	0	
141					MD	ND		0,12		
148	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,61	0	
149					MD	ND		0,19		
150	A, B, C, D	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
151					MD	ND		0,09		
142	B	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,63	0	
143					MD	ND		0,12		
152	C	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	6,2	2	
144	C	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,68	0	
145					MD	ND		0,63		
153	C	Volets	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	7,1	2	
146	D	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,31	0	
147					MD	ND		0,04		
154	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,15	0	
155					MD	ND		0,47		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Balcon n°1 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
156	A	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,62	0	
157					MD	ND		0,58		
158	B	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
159					MD	ND		0,29		
162	C,D	Garde-corps	Métal	Peinture	Milieu	ND		0,24	0	
163					MD	ND		0,59		
160	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,55	0	
161					MD	ND		0,09		
	Sol	Plancher	Béton							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
164	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,02	0	
165					MD	ND		0,69		
166	A	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,49	0	



167					MD	ND		0,57		
174	A	Porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,38	0	
175					MD	ND		0,04		
176	A, B, C, D	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,62	0	
177					MD	ND		0,1		
178	B	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	5,9	2	
168	B	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,19	0	
169					MD	ND		0,29		
179	B	Volets	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	3	2	
170	C	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
171					MD	ND		0,1		
182	D	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,59	0	
183					MD	ND		0,56		
172	D	Murs	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,62	0	
173					MD	ND		0,11		
184	D	Porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,03	0	
185					MD	ND		0,61		
180	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,14	0	
181					MD	ND		0,33		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Balcon n°2 (6ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
186	A	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,2	0	
187					MD	ND		0,09		
188	B	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
189					MD	ND		0,58		
194	C	Garde-corps	Métal	Peinture	Milieu	ND		0,59	0	
195					MD	ND		0,1		
190	D	Murs	Béton	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
191					MD	ND		0,38		
192	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,27	0	
193					MD	ND		0,31		
	Sol	Plancher	Béton							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement n°3 (6ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
210	A	Huisserie de porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,47	0	
211					MD	ND		0,12		
196	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,06	0	
197					MD	ND		0,13		
208	A	Porte n°1	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,58	0	
209					MD	ND		0,09		



204	A, B, C, D	Plinthes	Marbre		Milieu	ND		0,45	0	
205					MD	ND		0,03		
198	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,15	0	
199					MD	ND		0,09		
212	C	Huisserie de porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
213					MD	ND		0,68		
200	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,11	0	
201					MD	ND		0,1		
214	C	Porte n°2	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,45	0	
215					MD	ND		0,6		
216	D	Huisserie de porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
217					MD	ND		0,11		
202	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,64	0	
203					MD	ND		0,12		
218	D	Porte n°3	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
219					MD	ND		0,63		
206	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
207					MD	ND		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Cuisine (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
236	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,69	0	
237					MD	ND		0,48		
220	A	Murs	Carrelage	Peinture	Milieu	ND		0,4	0	
221					MD	ND		0,21		
224	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,48	0	
225					MD	ND		0,09		
230	B	Murs	Carrelage	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
231					MD	ND		0,26		
226	C	Fenêtre	Aluminium	Peinture	Milieu	ND		0,03	0	
227					MD	ND		0,67		
228	C	Huisserie de fenêtre	Aluminium	Peinture	Milieu	ND		0,31	0	
229					MD	ND		0,08		
232	C	Murs	Carrelage	Peinture	Milieu	ND		0,1	0	
233					MD	ND		0,09		
238	C	Volets	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	2,2	2	
234	D	Murs	Carrelage	Peinture	Milieu	ND		0,09	0	
235					MD	ND		0,19		
222	Plafond	Plafond		Peinture	Milieu	ND		0,08	0	
223					MD	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : WC (6ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
243	A	Huisserie de porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,26	0	
244					MD	ND		0,17		
	A	Murs	Carrelage							Non peint
241	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	ND		0,54	0	
242					MD	ND		0,48		
	B	Murs	Carrelage							Non peint
245	C	Fenêtre + cadre	Bois	Peinture	Milieu	EU	Usure	1,2	2	
	C	Murs	Carrelage							Non peint
	D	Murs	Carrelage							Non peint
239	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	ND		0,12	0	
240					MD	ND		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé		NV : Non visible
	EU : Etat d'usage		D : Dégradé

7	COMMENTAIRES
	Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non



9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»